

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

<b>Nom du membre :</b>	<b>DAVID BIRNBAUM</b>
<b>Circonscription :</b>	<b>D'ARCY-MCGEE</b>

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
<b>Gala de l'ADISQ</b>	<b>26 octobre 2014</b>
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Deux billets pour la cérémonie annuelle du 36<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ.</b>	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
<b>Invitation du député pour assister à la cérémonie annuelle du 36<sup>e</sup> Gala de l'ADISQ</b>	

<b>Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) David Birnbaum</b>	<b>Date de la déclaration 2014-10-24</b>
--	--